



AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ

Bien que traité d'affabulateur par la concurrence, UNITÉ SGP POLICE ZONE EST, fidèle à sa devise, n'a jamais rien lâché. C'est ainsi que depuis 2014, seuls contre tous, ses délégués ont accompagné une multitude de collègues dans la constitution de leur recours administratif permettant à certains de percevoir plus de 8000 € de rappel.

UNE CARTOGRAPHIE DE L'ASA RÉVISÉE EN 2022

5 critères rapportés aux effectifs ou à la délinquance générale de chaque Circonscription de Sécurité Publique :

- Les infractions pour vols
- Les outrages et violences à dépositaires d'autorité
- La délinquance liée aux stupéfiants
- Les infractions violentes contre les personnes
- Les violences urbaines

DANS CE CADRE, UNITÉ SGP POLICE ZONE EST REVENDIQUE

LE MAINTIEN DES CSP ACTUELLEMENT ÉLIGIBLES SUR LA ZONE EST :

- **RÉGION GRAND EST :** CHALONS-EN CHAMPAGNE (51) REIMS (51) LONGWY (54)
METZ (57) COLMAR (68) MULHOUSE (68)
- **RÉGION BFC :** BESANCON (25) AUXERRE (89)

L'ÉLARGISSEMENT AUX CSP DE :

- **RÉGION GRAND EST :** CHARLEVILLE-MEZIERES (08) TROYES (10) NANCY (54)
STRASBOURG (67) ÉPINAL (88)
- **RÉGION BFC :** DIJON (21) BELFORT (90)

La publication du nouvel arrêté fixant la nouvelle liste des circonscriptions éligibles doit également être l'occasion d'élargir l'Avantage Spécifique d'Ancienneté aux services départementaux basés sur ces circonscriptions !

- Les brigades anticriminalité
- Les compagnies d'intervention
- Les suretés départementales ...

Pour rappel, l'ASA donne droit à des réductions d'ancienneté :

- ⇒ 1 mois pour chacune des 3 premières années d'affectation continue dans le service éligible,
- ⇒ 2 mois par année supplémentaire d'affectation continue.

On ne lâche rien !

**UNITÉS SGP
POLICE**
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

Zone EST, 31/03/2022